



Forum: Dépannage

Topic: Console de récupération

Subject: Re: Console de récupération

Publié par: Anonyme

Contribution le : 01/02/2009 17:24:26

Tant que la licence d'origine n'a pas été enregistrée et dans le délai des 30 jours, on peut installer sur plusieurs machines le même Windows, console de récup ou pas.

Il est a noter que sous XP (à confirmer sous Vista) le délai de 30 jours est caduque si on se logge en mode sans échec.

Bref tant que la licence n'est pas enregistrée chez MS et que l'on évite de se connecter à Internet un N° de licence peut servir sous plein de machines, dans la durée légale des 30 jours.

Sinon je conseille de faire un CD bottable avec Bart PE : fonctionne sur n'importe quel PC et non limité dans le temps. Très utilie pour dépanner une machine